

PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un le huit avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Virginie BRUEL

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 29 janvier 2021
02	DCM 2021-006 Vote du compte de gestion 2020
03	DCM 2021-007 Vote du compte administratif 2020
04	DCM 2021-008 Affectation du résultat
05	DCM 2021-009 Vote du taux des taxes directes locales
06	DCM 2021-010 Vote des subventions
07	DCM 2021-011 Vote du budget primitif 2021
08	Questions diverses



1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 29 janvier 2021

M. Claverie refuse de valider le compte-rendu et ne le signe pas.

Le compte-rendu est approuvé et signé par tous les autres membres présents lors du précédent conseil.

2 / DCM 2021-006 Vote du compte de gestion 2020

Monsieur Marrast, 1er adjoint, expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Babou, percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur Marrast le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de voter le compte de gestion.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

3 / DCM 2021-007 Vote du compte administratif 2020

Monsieur Marrast, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE le compte administratif

ARRETE ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	207 967.87
	Réalisé :	17 850.00
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	207 967.87
	Réalisé :	58 053.75
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	614 796.94
	Réalisé :	111 102.11
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	614 796.94
	Réalisé :	618 305.03
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 40 203.45

Fonctionnement : 507 202.92

Résultat global : 547 406.37

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

4 / DCM 2021-008 Affectation du résultat

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	49 195.98
- Un excédent reporté de :	458 006.94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	507 202.92
- Un excédent d'investissement de :	40 203.45
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	40 203.45

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	507 202.92
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	507 202.92
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / EXCEDENT	40 203.45

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

5 / DCM 2021-009 Vote des taux d'imposition

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2021, la réforme de la Taxe d'Habitation prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

C'est une opération blanche pour les administrés.

Il est prévu un mécanisme de compensation appelé coefficient correcteur qui permet d'équilibrer les ressources (la part de la TFPB du département ne correspond pas exactement à la taxe d'habitation supprimée), afin de garantir un revenu constant pour les communes par rapport à 2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'appliquer pour 2021, les taux suivants (identiques à ceux de 2020)

Taxe	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	47.49 (commune 13,64 % + départ. 33.85 %)
Taxe sur le foncier non bâti	44,25 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	26,55 %

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

6 / DCM 2021-010 Vote des subventions aux associations

La commission des finances qui s'est rassemblée le 11 mars 2021 a examiné les demandes de subventions.

La décision prise en Conseil municipal de n'accorder de subventions qu'aux associations qui en auraient fait la demande et qui auraient fourni leurs bilans financier et moral a été respectée. Toutefois, un courrier a été adressé aux associations bénéficiaires d'une subvention en 2020 pour leur rappeler que leur demande devait parvenir en mairie avant le 31 mars.

Le Club des aînés ruraux, dont toutes les actions ont été annulées à cause du contexte sanitaire, a décidé de renoncer à sa subvention pour 2020. Toutes les autres associations ont envoyé leurs bilans.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné toutes les demandes de subventions reçues, et après en avoir délibéré, arrête les sommes allouées comme indiquées dans le tableau suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des subventions au budget prévisionnel 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions ci-dessous mentionnées.

Article 6574	
Subvention : Comité des fêtes	500 €*
Subvention : Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €
Subvention : FNACA	50 €
Subvention : Foyer rural Lias en liesse	500 €*
Subvention : Parents d'élèves de Panjas	150 €
Subvention : OCCE Estang	150 €
Subvention : RBAFC	100 €
Subvention : Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €
Subvention : Société de pêche	50 €
Subvention : Tennis club d'Estang	150 €
Article 6573	
Subvention : CCAS Lias d'Armagnac	100 €
Subvention : Collège du Lac de l'Uby	200 €
Subvention : OCCE Panjas	280 €
Article 6554	
Contribution : SIVU Ayzieu Lias Panjas	11 000 € sur avis somme à payer
Contribution : Syndicat SDE Auch	30 € sur avis somme à payer

* Il est convenu que si la situation sanitaire s'améliore

convenu situation s'améliore

d'ici la fin de l'année et que le Comité des fêtes ou Lias en liesse ont la possibilité d'organiser des événements sur 2021, un complément de subvention de 500 € leur sera versé.

Total des subventions pour 2021 : 3 630 €

Total des contributions : 11 030 €

7 / DCM 2021-011 Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du budget.

Concernant le fonctionnement,

Les **dépenses** sont établies au regard des dépenses de 2020, certaines économies sont à prévoir notamment sur les factures des téléphones (résiliation d'un portable inutilisé et de contrats d'assurances obsolètes) et de gaz (réparation de la chaudière et d'une fuite au niveau de la cuve)

Les dotations de l'état ont augmenté : 65 280 € en 2021 (contre 63 713 € en 2020).

Le Conseil se prononce en faveur de la prise en charge financière - environ 450 € - de la formation de M. De Castro, président du Comité des Fêtes, en vue de la demande de Licence IV gratuite (article 47 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Concernant l'investissement,

Monsieur le Maire expose les projets :

- **Travaux de rénovation de la salle du Conseil** : 5 000 €
Après examen des devis reçus, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Dalies pour un montant total de 3 340.41 € TTC (fenêtres PVC et pose)
- **Achat d'un véhicule de fonction et d'une remorque** : 10 000 €
Ce projet n'est pas retenu pour l'instant. Il sera rediscuté ultérieurement.
- **Travaux de restauration de l'église** : 47 264 €
 - Maçon (Despaux) : 13 000 €
 - Accessibilité (Colas) : 18 000 €
 - Charpente et toiture (Mazzaron) : 7 000 €
 - Electricité (Tonoli) : 8 500 €
 - Architecte (Mme Bentajac) : 764 €
- **Aménagement du local service technique / chasse** : 5 000 €
Le grillage autour du local va être changé et déplacé (même grillage que celui de l'aire de jeux).
Un devis sera demandé.
- **Achat hangar et terrain** (environ 1 ha) Dalies : 50 000 €
L'achat est conditionné au résultat du diagnostic amiante du hangar. Si le diagnostic n'atteste pas d'un état satisfaisant (niveau 1), les niveaux 2 (travaux obligatoires dans les 3 ans) et niveaux 3 (désamiantage obligatoire) engendrent des frais supplémentaires trop élevés.

D'autres travaux sont à prévoir qui n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage précis : crépi du local technique et de la buvette, pose de carrelage dans la buvette.

- Mme Bruel propose l'acquisition de **matériel pour l'employé communal**.
L'achat d'un désherbeur thermique et d'un taille-haie sera discuté ultérieurement.

Monsieur le Maire propose un auto-financement et demande son avis aux membres du Conseil : 270 235.55 € ont été transférés du Fonctionnement à l'Investissement. L'enveloppe prévue est large car les frais pour l'église avaient été surestimés. Cela permettra de faire face aux dépenses imprévues et aux investissements de l'année prochaine.

Monsieur le Maire soumet ensuite le budget primitif au Conseil.

Fonctionnement :	Recettes	670 954.92 € (dont 507 202.92 € d'excédent reporté)
	Dépenses	670 954.92 € (dont virement à la section investissement 270 235.55 €)

Investissement :	Recettes	312 000.00 € (dont 40 203.45 € d'excédent reporté)
	Dépenses	312 000.00 €
Total :	Recettes	982 954.92 €
	Dépenses	982 524.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.

DECIDE l'auto-financement des dépenses d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, notamment pour l'achat du terrain et du hangar de M. Dalies

ACCEPTE de financer la formation nécessaire à l'acquisition de la Licence IV

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

8 / Questions diverses

- Plusieurs sujets devront faire l'objet de délibération dans les semaines à venir (PLUi, SIVU, ...), il convient donc de programmer une nouvelle réunion du conseil pour le vendredi 21 mai à 21h.
- SDEG : tous les conseillers municipaux recevront désormais les convocations et les comptes-rendus à titre informatif. Les délégués restent les mêmes.
- Le nouveau tracteur tondeuse (commandé en février) devrait être livré la semaine prochaine. L'ancien a été revendu 300 €.
- Si l'achat du hangar est confirmé, d'autres frais seront à prévoir pour l'aménagement : eau, électricité, assainissement.
- Frais de scolarité : Suite à la réunion du SIVU de Panjas, les principes retenus lors d'un précédent conseil municipal sont rappelés : Les familles doivent inscrire leur(s) enfant(s) à la Mairie de leur domicile. La Commune est membre du SIVU Panjas Ayzieu Lias d'Armagnac, l'école de secteur est donc l'école de Panjas à laquelle la subvention est versée annuellement.
Les familles peuvent demander une dérogation pour inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école. Toutefois, sans accord préalable du Maire, aucune subvention n'est due à l'école qui accueille le(s) enfant(s).
- Si le hangar est acheté, M. Claverie réitère la proposition d'achat de tables et de bancs pour être autonomes pendant les fêtes.
- Réouverture des chemins ruraux : les études sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Prochaine réunion du conseil : vendredi 21 mai à 21h

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	